

PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE SURPIERRE ET CHEIRY

Résultat de la votation populaire communale du 9 février 2020

« Acceptez-vous la fusion des communes de Surpierre et de Cheiry, avec effet au 1^{er} janvier 2021, selon la convention du 11 novembre 2019 ? »

Commune de Surpierre OUI

Commune de Cheiry OUI

RESULTAT OUI



Votation communale 9 février 2020

Electeurs inscrits

553

Résultats

Projet de fusion des communes de Surpierre et de Cheiry au 1er janvier 2021

Bulletins rentrés			269
Bulletins à déduire			
blancs		1	
nuls		0	1
Bulletins valables			268

Taux de participation: 48.6 %

Oui	Non
208	60

Bureau électoral

Président/Présidente



Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.



Votation communale 9 février 2020

Electeurs inscrits 300

Résultats

Fusion des communes de Surpierre et Cheiry au 01.01.2021

Bulletins rentrés			187
Bulletins à déduire			
blancs	1		
nuls	0		1
Bulletins valables			186

Taux de participation: 62.3 %

Oui	Non
148	38

Bureau électoral



Président/Présidente




Vanessa Florimont
Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.